



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

**ATELIER SUR LA REDEVABILITÉ ET LA
PARTICIPATION CITOYENNE
AU TRÉSOR PUBLIC**

RAPPORT GÉNÉRAL

Rotonde de la cité financière, les mercredi 25 et jeudi 26 février 2026

Du mercredi 25 au jeudi 26 février 2026, s'est tenu, à la Rotonde de la cité financière du Plateau, l'atelier sur le thème : « Redevabilité et participation citoyenne au Trésor Public : enjeux, état des lieux et perspectives ».

Cette rencontre visait à promouvoir la pratique de la redevabilité et de la participation citoyenne au Trésor Public en vue de garantir une gestion transparente de ses activités.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- sensibiliser sur les concepts et enjeux liés à la redevabilité et à la participation citoyenne ainsi que leur importance au Trésor Public ;
- rendre visible le lien entre la redevabilité, la participation citoyenne et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- faciliter le partage d'expériences et les bonnes pratiques en matière de redevabilité en vue d'enrichir les approches ;
- favoriser l'engagement actif des citoyens dans les processus décisionnels ;
- renforcer la confiance entre le Trésor Public, les citoyens et les parties prenantes ;
- développer les compétences, les outils et les stratégies pour la mise en œuvre de la redevabilité au Trésor Public ;
- bâtir un plan d'action pour la mise en œuvre des mécanismes de redevabilité et la participation citoyenne au Trésor Public.

Le présent rapport, qui fait la synthèse du déroulement de cette rencontre, comprend trois (3) parties, à savoir :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux ;
- la cérémonie de clôture.

I. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Présidée par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, la cérémonie d'ouverture de l'atelier sur la redevabilité et la participation citoyenne a enregistré deux (2) allocutions, celles du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.

La première intervention était celle de Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a tenu à adresser ses remerciements à Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget pour sa présence effective à cette rencontre. Il a également témoigné sa gratitude à l'endroit des autorités ivoiriennes et responsables de structures administratives qui ont pris part à cet atelier.

Monsieur le Directeur Général a relevé l'intérêt de la thématique dans le cadre de l'implémentation de la culture institutionnelle et des défis de transparence, d'intégrité dans la gestion des deniers publics. Il a rappelé le contexte de la gestion des affaires publiques qui exige plus de transparence de la part de l'État vis-à-vis du citoyen, à travers la prise de dispositions rendant l'information accessible. Ainsi, il a fait noter que la redevabilité représente le pont de confiance entre le Trésor Public et le citoyen. Elle vise à tracer de nouveaux sentiers pour une action publique efficace et vers la co-gestion.

Au terme de son propos, il a instruit l'Observatoire à s'enrichir des expériences des autres administrations, institutions ou structures conviées en vue de la mise en œuvre optimale d'une politique de redevabilité et de participation citoyenne au Trésor Public.

La seconde intervention a été celle de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget. Après avoir salué la présence des Présidents d'Institutions et responsables de structures administratives publiques et privées, il a révélé l'ancrage constitutionnel de la redevabilité et de la participation citoyenne. Il a indiqué que cet ancrage de l'appel des pouvoirs publics à leur responsabilité dans la gestion des biens publics ainsi que des citoyens à leur devoir d'observateurs attentifs en vue de porter un regard critique et constructif sur l'action publique.

A cet effet, il a fait remarquer l'appel constant du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA au devoir de redevabilité, mais également son appui à la mise en œuvre de toutes actions s'y

rapportant. A l'appui de son propos, Monsieur le Ministre a rappelé le discours à la nation du 07 août 2025 du Chef de l'Etat, dans lequel il relevait que les notions de redevabilité et de participation citoyenne constituent le gage du développement économique et social de notre pays et le moyen de renforcement de la confiance des citoyens dans nos institutions.

Par ailleurs, il a relevé que la redevabilité, condition d'une participation citoyenne responsable, est également une voie de renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption dont les effets restent néfastes pour nos économies et une gangrène pour l'épanouissement social des concitoyens.

Enfin, Monsieur le Ministre a adressé ses félicitations au Trésor Public qui s'est inscrit dans la vision prônée par le Chef de l'Etat, en initiant cet atelier autour de valeurs cardinales pour le développement de notre pays. Il a fait remarquer que la redevabilité n'est plus une option, elle s'impose comme une nécessité institutionnelle et stratégique. Monsieur le Ministre a clos son propos en déclarant ouvert l'atelier sur la redevabilité et la participation citoyenne

La cérémonie d'ouverture s'est achevée par une photo de famille.

II. LES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier ont été organisés autour de trois (3) temps forts :

- ✓ la conférence inaugurale suivie des communications spécifiques ;
- ✓ les panels ;
- ✓ la restitution des travaux des commissions.

II.1. La conférence inaugurale et les communications spécifiques

❖ Au titre de la conférence inaugurale

Prononcée par Monsieur Stéphane ROSENWALD, Directeur Général GRC SOLUTIONS, la conférence inaugurale a porté sur le thème : « **concepts et enjeux liés à la redevabilité et à la participation citoyenne** ».

Dans son intervention, le conférencier a fait noter que la redevabilité est une exigence ou une obligation pour une personne en position d'autorité de rendre compte de ses décisions et actions, au regard de la réglementation en vigueur. Quant à la participation citoyenne, il a relevé qu'elle correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sein de l'Etat et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions, ses actions et ses résultats.

Poursuivant son intervention, Monsieur ROSENWALD a mis en exergue les enjeux liés à la redevabilité et à la participation citoyenne, notamment la légitimité, la transparence, la reconstruction du lien citoyen-administration, la performance, l'efficacité et l'amélioration des services et prestations.

Il a décliné, entre autres, les défis spécifiques du contexte ivoirien dans le cadre de la redevabilité et de la participation, à savoir : les obstacles culturels et administratifs, le renforcement des capacités, les ressources nécessaires ainsi que l'utilisation des outils numériques et nouvelles technologies.

Le conférencier a clos son propos en relevant que la redevabilité et la participation citoyenne consistent à construire l'intelligence collective à travers la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes au service de la stratégie de puissance des territoires et du pays.

❖ **Au titre des communications spécifiques**

La première communication spécifique a porté sur le thème : « **contexte et enjeux de l'intégration de la norme ISO 37001, version 2015, au Système de Management Intégré du Trésor Public** ». Elle a été présentée par Monsieur KOFFI Sinclair, Directeur de la Qualité et de la Normalisation (DQN) du Trésor Public.

Après avoir décrit le contexte interne d'intégration de la norme ISO 37001, version 2015, au Système de Management Intégré (SMI) du Trésor Public, le DQN a situé les enjeux aux plans stratégique, organisationnel et opérationnel. Ces enjeux, une fois capitalisés, contribueront à faciliter le passage d'un ensemble d'outils et de mécanismes à un système de management anti-corruption intégré, décuplant ainsi la capacité du Trésor Public à détecter, traiter et corriger les incidents de corruption.

Il a, en outre, décliné les conditions de succès de l'intégration de la norme ISO 37001, notamment l'engagement formel de la Direction Générale, l'approche progressive et pragmatique, l'implication de l'ensemble des acteurs ainsi que la communication interne et la formation continue des acteurs.

Enfin, Monsieur KOFFI Sinclair a conclu terme à son intervention en relevant que l'intégration de la norme ISO 37001 au SMI offre la possibilité de gérer le risque de corruption de manière systémique et permettra au Trésor Public de construire une performance propre et durable au bénéfice des citoyens et des parties prenantes.

La deuxième communication spécifique, structurée autour du thème : « **Quelles actions citoyennes pour combattre la corruption en Côte d'Ivoire** » a été prononcée par Monsieur DIBY Amafou Pierre Stéphane, Administrateur des Services Financiers, Régisseur d'Avances auprès du Pôle Pénal Économique et Financier, Spécialiste en prévention de corruption.

Après avoir mis en exergue les fondements juridiques de la lutte anti-corruption, Monsieur DIBY a décliné les actions citoyennes pour combattre la corruption. Il s'agit, entre autres, de :

- faciliter l'accès du public à l'information ;
- soutenir les médias indépendants et les journalistes d'investigation qui exposent les pratiques corrompues ;
- encourager les plateformes de dénonciation et de signalement en leur garantissant l'anonymat ;
- créer des cellules de veille au sein des structures publiques impliquant des agents publics.

Dans cette dynamique, il a présenté la stratégie d'actions citoyennes efficaces bâtie autour de trois (3) axes, à savoir : « Agir en réseau », « Être méthodique » et « Diffuser l'information ».

L'intervenant a également fait noter que l'atteinte des objectifs liés aux actions citoyennes impose à l'État d'exprimer une volonté politique sans équivoque de lutter contre la corruption, de mettre en œuvre des réformes légales et institutionnelles qu'impose la gravité du phénomène et d'aménager un cadre qui garantit la liberté d'expression et d'association, terreau qui favorise l'éclosion et le développement de la société civile.

Enfin, Monsieur DIBY a présenté les cinq (5) actions nécessaires pour stimuler l'implication des citoyens dans la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire, notamment :

- dynamiser la déclaration de patrimoine ;
- faire connaître les coûts et les procédures aux usagers de l'administration publique ;
- élaborer et vulgariser le régime juridique relatif aux cadeaux ;
- promouvoir l'éthique et l'intégrité dans la gestion publique ;
- digitaliser les procédures pour renforcer le contrôle externe.

II.2. Les panels

Deux (2) panels sur le thème « Approches du secteur privé sur la redevabilité et la participation citoyenne » ont été constitués en vue d'un partage d'expériences des structures publiques et privées en matière de redevabilité et de participation citoyenne.

❖ Au titre du Panel 1

Le Panel 1 était composé, outre Monsieur DIBY Amafou Pierre Stéphane, Régisseur au Pôle Pénal Economique et Financier, qui en assurait la modération, des personnes ci-après :

- Madame ASSANVO Catherine, Directrice Data, IA et RSE à Orange Côte d'Ivoire ;
- Monsieur ZOZAN Parfait, Conseiller Technique du Directeur Général de l'Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Générale de Retraite des Agents ;
- Dr KOUAMÉ Christophe, Président de l'ONG CIVIS.

Dans leurs interventions, les panélistes ont dressé un état des lieux des pratiques de redevabilité et de participation citoyenne au sein de leurs structures. Cet état des lieux s'articule autour de six (6) axes principaux : la transparence et gouvernance, la qualité de service et gestion des plaintes, la responsabilité sociétale, la gouvernance participative, la transparence institutionnelle et la publication de rapports intégrant les résultats des indicateurs de performance. En matière de participation citoyenne, elle se matérialise par l'inclusion numérique, la création de plateformes d'expression, le soutien à l'entrepreneuriat et une communication de proximité avec les clients et les partenaires.

Au regard des insuffisances constatées et des préoccupations soulevées par les participants, les panélistes ont dressé des pistes d'amélioration qui font l'objet de prise en compte au titre du relevé des recommandations.

❖ Au titre du Panel 2

Le Panel 2 était composé, outre Docteur KANON Guy-Patrice, Chef de Section à l'Observatoire, qui en assurait la modération, des personnes ci-après :

- Monsieur BAMBA Daouda Alain, Coordonnateur ESG/RSE du Groupe NSIA ;
- Monsieur AMICHIA Mockey Ariel, Chef de Service Planification, Prospection et Suivi-Evaluation à la LONACI ;
- Monsieur LATTA Kouadio Hervé, Directeur Adjoint Management des Systèmes au Groupe GSE ;

- Monsieur FOFANA Meby Abdoulaye, Directeur Adjoint des Prestations de la CNPS.

Les panélistes ont mis l'accent sur les fondements de la redevabilité puis l'importance de son implémentation dans la culture d'entreprise. En outre, ils ont mis en exergue trois (3) dimensions de la redevabilité à partir du prisme de la gouvernance à savoir la redevabilité institutionnelle, financière et sociale. Les panélistes ont également présenté la participation citoyenne en la déclinant à travers les comités consultatifs d'usagers, les enquêtes de satisfaction, les forums communautaires de co-construction de projets et de campagnes d'information et d'éducation.

Les principales propositions d'amélioration formulées par les panélistes ont été intégrées au relevé des recommandations de l'atelier.

II.3. La restitution des travaux des commissions

Trois (3) commissions ont été constituées en vue de mener la réflexion sur des thématiques se rapportant à la redevabilité et à la participation citoyenne au Trésor Public.

Ainsi, la Commission 1, présidée par Monsieur MÉA Aimé Nazaire, Conseiller Technique, Coordonnateur de la Cellule des Conseillers Techniques, a analysé le thème « **État des lieux de la redevabilité et de la participation citoyenne au Trésor Public** ».

Dans la restitution des travaux, le Président de ladite commission, après avoir précisé les fondements juridiques encadrant les notions de redevabilité et de participation citoyenne, a présenté le dispositif de la redevabilité et de la participation citoyenne au Trésor Public, à travers une matrice SWOT mettant en exergue les « Forces », les « Faiblesses », les « Opportunités » et les « Menaces ».

Au titre des forces, il a fait noter, entre autres, l'affichage des engagements de service du Trésor Public, la production du Compte Général de l'Administration Financière (CGAF), la production de Comptes de gestion et Comptes financiers, la diffusion des plannings de paiement de la dette fournisseur, la réalisation périodique d'enquêtes de satisfaction, l'existence de boîtes à suggestions.

Quant aux faiblesses, elles concernent, notamment la faible connaissance des canaux de communication du Trésor Public par le Citoyen, l'absence de lucarnes du Trésor Public sur les médias Officiels (RTI, Fraternité Matin, ...) et la faible communication externe sur le dispositif de lutte contre la fraude et la corruption,

le Code d'Éthique et de Déontologie ainsi que sur les missions de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public.

Il a été relevé que le partenariat avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), les rapports de performance du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget et l'existence d'un Centre d'Informations et de Communication Gouvernementale constituent des opportunités à saisir.

Enfin, la prolifération des informations erronées relatives à la gestion publique sur les réseaux sociaux a été retenue comme la principale menace.

En vue de consolider les acquis et corriger les limites, Monsieur le Conseiller Technique a décliné des pistes d'amélioration, notamment l'harmonisation et le renforcement de la pratique du reporting, l'institution des journées de la redevabilité et de la participation citoyenne ainsi que le renforcement des partenariats avec les structures en charge de la redevabilité.

Il a conclu son intervention en indiquant qu'au regard de l'évolution des Finances Publiques vers un paradigme de gouvernance ouverte, il importe pour le Trésor Public, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, de définir une politique cohérente et de mettre en œuvre des actions fortes afin de rendre tangibles la redevabilité et la participation citoyenne.

La Commission 2, dirigée par Monsieur RABET Zéhi Augustin, Conseiller Technique, a, quant à elle, examiné la thématique « **Élaboration de la politique intégrée de redevabilité et de participation citoyenne au Trésor Public** ».

Au cours de la restitution des conclusions de leur réflexion, Monsieur le Conseiller Technique a, de prime abord, présenté le contenu de la politique intégrée structuré autour de l'Engagement formel du Directeur Général, de la justification du contexte et de l'inventaire des textes législatifs et réglementaires applicables ainsi que des normes et autres documents de référence.

Par ailleurs, il a décliné les fondements de la politique intégrée à travers la définition de son objet et champ d'application, les responsabilités de ses acteurs, ses piliers ainsi que les principes directeurs que sont la légalité, l'intégrité et la probité, l'accès à l'information et l'impartialité et l'équité. Quant aux piliers de cette politique, il s'agit de l'éthique, la redevabilité, la transparence et la participation citoyenne.

Pour clore son propos, Monsieur RABET a identifié les acteurs chargés du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique intégrée, notamment

l'ensemble des services en ce qui concerne sa mise en œuvre, l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public, pour la coordination de la mise en œuvre et l'Inspection Générale et Audit du Trésor retenue pour son évaluation.

La commission 3, présidée par Monsieur MÉA Aimé Nazaire, Conseiller Technique, a mené la réflexion sur le thème « **Élaboration du plan d'action de mise en œuvre de la politique intégrée de redevabilité et de participation citoyenne au Trésor Public** ».

De cette restitution, il ressort que les travaux réalisés ont permis d'identifier et de planifier des actions en vue du renforcement du cadre institutionnel et de l'amélioration du dispositif de redevabilité et de participation citoyenne.

Ainsi, dix-huit (18) actions déclinées en quarante-six (46) activités ont été identifiées. Ces actions retenues se présentent, entre autres, comme suit :

- mettre en place des outils de redevabilité dans le système de management intégré ;
- formaliser l'engagement de la Direction Générale en faveur de la redevabilité et de la participation citoyenne ;
- institutionnaliser les cadres de rencontre avec les citoyens à travers l'organisation des journées de la redevabilité et de participation citoyenne ;
- créer un bulletin d'information à l'intention du grand public ;
- concevoir un guide pratique du contrôle citoyen.

Au terme des échanges consécutifs à la restitution des travaux des commissions, les principales recommandations retenues font l'objet d'un relevé spécifique.

III. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Le rapport final de l'atelier sur la redevabilité et la participation citoyenne au Trésor Public intégrera le point de la présente cérémonie de clôture.

Fait à Abidjan-Plateau, le jeudi 26 février 2026

L'Atelier